

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 058 : Appel d'offre pour les
marchés publics de collectes des déchets ménagers et
assimilés**

Séance du 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet, à 17h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 juin 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	31	39
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 39
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Jacqueline ANDRE, Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean CHANAL, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN, René GERLET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Jean-Pierre LACHEVRE, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Joël MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Olivier QUESNOT, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO.

Ont donné pouvoir :
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Jean-Louis de MOURGUES
Jean-Pierre CHEVALIER a donné pouvoir à Jean DUVAL
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Christian GUESDON a donné pouvoir à Olivier QUESNOT
Yves JULIEN a donné pouvoir à Franck DUROCHER
Gérard LEU a donné pouvoir à Joël MARIE
Christian MARIE a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Thierry OZENNE a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 5 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

2019-058 : APPEL D'OFFRE POUR LES MARCHES PUBLICS DE COLLECTES DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 modifiant les statuts de Seules Terre et Mer,
- Vu les marchés actuels
- Vu la dissolution du SIDOM de Creully au 31 décembre 2019
- Vu l'avis favorable de la commission déchets ménagers,
- Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales et action sociale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que compte tenu de la nature des services et du montant du marché, une procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée pour la collecte des déchets ménagers et assimilés avec avis d'appel à la concurrence européen.

Considérant que le montant estimé du marché pour 5 ans est de 2 950 000 € H.T

Considérant qu'en égard à la spécificité du marché nécessitant des investissements du prestataire, il est proposé de partir sur une durée de marché de 4 ans avec possibilité de reconduction de 1 an une fois.

Considérant que l'appel d'offres ouvert est lancé conformément aux dispositions des articles R.2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

Considérant que les services seront répartis en 2 lots indépendants définis comme suit :

Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés (soit les ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que les recyclables secs des ordures ménagères (RSOM)) **en porte à porte** et maintenance du parc de bacs; étant entendu que la maintenance des bacs ne s'appliquera sur l'ex-Orival qu'à partir du 1^{er} mars 2021 (fin du marché du SIDOM de Creully)

Lot 2 : Collecte des Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM) et du verre **en apport volontaire** et nettoyage des colonnes ;

Considérant les remarques suivantes :

LOT 1 : ce lot comprendra des PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) :

- Collecte en C2 (deux fois par semaine) des communes de Asnelles et/ou Ver S/Mer du 15 juin au 15 septembre

Considérant qu'il est précisé que la collecte des déchets verts en porte à porte actuellement faite sur trois communes fera l'objet d'un marché à part et annuel sinon la collectivité doit s'engager sur toute la durée du marché et pour le montant proposé.

Considérant les fréquences de collectes proposées par la commission Déchets:

- ordures ménagères et assimilées en porte à porte = une fois par semaine sauf PSE
- recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) = une fois toutes les deux semaines (C 0.5)

Considérant que les collectes sont demandés en benne mono-compartmentées et sur des jours de collectes différents.

Considérant que la commission d'appel d'offres choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants :

Pour le Lot 1 :

Numéro	Description	Note
CP	Valeur économique de l'offre	45 points
CT	Valeur technique de l'offre	40 points
Ct1	Organisation technique de la collecte et de la maintenance des bacs	10 points
Ct1a	<i>Procédure de collecte/ maintenance et gestion du service</i>	<i>7 points</i>
Ct1b	<i>Adéquation de l'organisation avec les caractéristiques du territoire</i>	<i>3 points</i>
Ct2	Organisation des moyens humains	10 points
Ct2a	<i>Encadrement du marché et des équipes et gestion d'agence</i>	<i>3 points</i>

Ct2b	<i>Effectif dédié au marché et adéquation avec l'organisation mise en place</i>	7 points
Ct3	Organisation des moyens matériels	10 points
Ct3a	<i>Adéquation, organisation et performance de la gestion des moyens matériels</i>	7 points
Ct3b	<i>Maintenance / entretien / lavage</i>	3 points
Ct4	Moyens mis en œuvre dans les échanges avec la Collectivité	5 points
Ct4a	<i>Relation avec la collectivité et réactivité</i>	3 points
Ct4b	<i>Moyen mis en œuvre pour assurer un suivi transparent & exploitable par la Collectivité</i>	2 points
Ct5	Organisation déployée pour la gestion de la qualité et de la sécurité	5 points
CE	Valeur environnementale	10 points
Ce1	Caractéristique environnementale des véhicules	7 points
Ce2	Mesures prises pour protéger l'environnement dans le cadre de la réalisation de la prestation	3 points
CI	Insertion Sociale	5 points

Pour le Lot 2 :

Numéro	Description	Note
CP	Valeur économique de l'offre	45 points
CT	Valeur technique de l'offre	40 points
Ct1	Organisation du service et technique de la collecte et du lavage	10 points
Ct3	Organisation des moyens humains et matériels	20 points
Ct4	Moyens mis en œuvre dans les échanges avec la Collectivité	5 points
Ct5	Organisation déployée pour la gestion de la qualité et de la sécurité	5 points
CE	Valeur environnementale	10 points
CI	Insertion Sociale	5 points


Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le président à lancer la procédure d'appel d'offres comme présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés conformément à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT
Par déléguation
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS
Jean - Louis de MOURGUES



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com